



Août 2009



<http://cftctisseo.org>



27/08/2009

Contacts CFTC :

A VOTRE DISPOSITION

Contacts CFTC :

DS Atlanta 06-04-07-64-14
DS Maîtrise Poste 2675
DS Lang/méto Poste 2869

Gouzi CHSCT 06-14-70-85-13
Lotti D. 06-27-36-64-67
Tardieu JL: 06-83-94-96-27

Rodriguez E 06-81-38-63-79
Lafont 06-83-05-81-5
Lys C. Salarié 06-15-38-37-38

Guinier H. 06-27-41-58-88
Rebeil Loïc 06-77-01-60-27
Sanchez F. Poste 2754

ULTIME NÉGOCIATION SUR LES ASTREINTES AVEC PROJET D'ACCORD AVANT LE 10/09/2009

PROPOSITION DIRECTION DU 27 AOUT 2009 :

1° La Direction s'engage à revoir les besoins des astreintes et à diminuer le nombre d'astreinte par agent.

2° Augmentation du taux de la valeur du point astreinte de 10 % ce qui fait passer le taux à 27,5 centième de point, réactualisé après chaque augmentation salariale.

Exemple : Un agent percevant 200 €uros par mois aura 20 €uros de plus soit 220 €.

3° Les interventions seront payées au taux horaires de l'agent (en heures supplémentaires 125 et 150 %, sans retenues sociales et non imposables).

4° Chaque intervention les dimanches et jours fériés donnera droit à 30 mn payées par tranche horaire de 2h).

5° Quand l'agent sera d'astreinte un jour férié, il récupérera 2 heures sur son compte en heures libres.

**Si on prend le cas d'un agent qui est d'astreinte 1 semaine toutes les 5 semaines et sans compter les interventions, son indemnité qui était de 200 € ; sera de 220 € + primes de dimanches et fériés si intervention, + Récupération de 2 h par jour fériés d'astreinte.
Sois une augmentation minimum de 220 € par an.**

POUR LES CADRES D'ASTREINTES :

Ils auront eux aussi une augmentation de 10% sur le temps payé en astreinte, la Direction ne voulant pas aller plus loin, sur les récupérations et les primes de dim. et RF.

QUESTION POSEE PAR LA CFTC :

Si l'accord n'est pas signé par au moins 30% de représentativité, que fera la Direction, elle appliquera ces mesures, ou l'on restera dans la situation actuelle ?

Réponse du DRH, je souhaite que cet accord soit signé, sans quoi nous n'appliquerions pas ces mesures.

Nous rappelons aussi que si 30 % signent cet accord, il peut être dénoncé par un ou des syndicats représentant plus de 50 % aux élections professionnelles.

LE POINT DE VUE DE LA CFTC :

La proposition DG, +10 % + le paiement des primes dimanche et récup 2h par Férié semble correcte, même si on est loin de la revendication des agents qui demandaient une augmentation de 200% du paiement de l'astreinte en semaine 400% le WE. 409,8 € par WE au lieu de 102,6 €

Maintenant, la Direction devrait faire aussi un geste, sur les conditions de travail des conducteurs, sur les primes de samedi, dimanche et jours fériés pour tous les tramonts, revoir la proposition sur les passerelles des reclassés, ainsi que la prime des grands remplaçants.